

**DECRET N° 2002-574 DU 31 DECEMBRE 2002**

Portant ratification du protocole facultatif se rapportant à la convention relative aux droits de l'enfant et concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et du protocole facultatif se rapportant à la convention relative aux droits de l'enfant et concernant la vente d'enfants, la prostitution et la pornographie mettant en scène des enfants.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2002-27 du 02 janvier 2003 portant autorisation de ratification du protocole facultatif se rapportant à la convention relative aux droits de l'enfant et concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et le protocole facultatif se rapportant à la convention relative aux droits de l'enfant et concernant la vente d'enfants, la prostitution et la pornographie mettant en scène des enfants ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement et le décret 2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié ;

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont ratifiés, les protocoles facultatifs se rapportant à la convention relative aux droits de l'enfant et concernant respectivement l'implication d'enfants dans les conflits armés et la vente d'enfants, la prostitution et la pornographie mettant en scène des enfants et dont les textes se trouvent ci-joints.

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Mathieu KEREKOU**

Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective  
et du Développement,



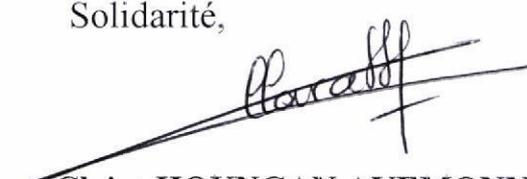
**Bruno AMOUSSOU.-**

Le Ministre des Affaires  
Etrangères et de l'Intégration,  
Africaine,



**Kolawolé A. IDJI.-**

Le Ministre de la Famille, de la  
Protection Sociale et de la  
Solidarité,



**Claire HOUNGAN AYEMONNA**

Le Garde des Sceaux, Ministre de  
la Justice, de la Législation et des  
Droits de l'Homme,



**Joseph H. GNONLONFON.-**

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MCCAG-PD 4 MJLDH 4  
MAEIA 4 MFPSS 4 AUTRES MINISTERES 17 DGBM-DCF- DGTCP- DGID-  
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN -IGAA 3 UAC -  
ENAM- FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1.